



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 10 JANVIER 2018

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS DECISIONS

Jean-François FONTENEAU (S.U. AGEN LOT-ET-GARONNE) : A la suite de la saisine du Président de la LNR en raison d'un tweet publié par Monsieur Jean-François FONTENEAU, Président du directoire du S.U. Agen Lot-et-Garonne, en critiquant l'arbitrage de la rencontre A.S.M. Clermont Auvergne / S.U. Agen Lot-et-Garonne du 3 décembre 2017 (J12 TOP 14), la Commission de discipline et des règlements a décidé de prononcer à l'encontre de M. Jean-François FONTENEAU une suspension d'accès aux vestiaires d'arbitres **pendant 3 semaines, soit jusqu'au 27 janvier 2018 inclus** pour « *Déclaration publique portant atteinte à l'image et à la réputation d'un officiel de match* ».

M. Jean-François FONTENEAU pourra donc de nouveau accéder aux vestiaires des arbitres à compter du 28 janvier 2018.

La Commission de discipline et des règlements a en outre décidé qu'il n'y avait pas lieu de sanctionner **le S.U. Agen Lot-et-Garonne.**

Francisco GOMEZ KODELA (LOU RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre LOU Rugby / Section Paloise Béarn Pyrénées du 31 décembre 2017 (J 14 TOP 14), M. Francisco GOMEZ KODELA est suspendu **4 semaines** pour « *Charger dangereusement dans un ruck sans l'usage des bras ou sans saisir un joueur* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Francisco GOMEZ KODELA avec le LOU Rugby, la suspension de 4 semaines s'étendra jusqu'au 27 janvier 2018 inclus.

M. Francisco GOMEZ KODELA sera donc requalifié à compter du 28 janvier 2018.

Mickaël DE MARCO (SU AGENT LOT-ET-GARONNE) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Stade Rochelais / S.U. Agen Lot-Et-Garonne du 30 décembre 2017 (J14 TOP 14), Monsieur Mickaël DE MARCO est suspendu **1 semaine** pour « *Charger dangereusement un adversaire sans ballon y compris avec l'épaule* ». Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Mickaël DE MARCO avec le SU Agen Lot-Et-Garonne, la suspension d'1 semaine s'étendra jusqu'au 12 janvier 2018 inclus.

M. Mickaël DE MARCO sera donc requalifié à compter du 13 janvier 2018.

Isaïa TOEAVA (ASM CLERMONT AUVERGNE) : A la suite de sa citation lors de la rencontre A.S.M. Clermont Auvergne / Castres Olympique du 31 décembre 2017 (J14 TOP 14), la Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de M. Isaïa TOEAVA.

../..

LIGUE
NATIONALE



RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fabien GALTHIE (RC TOULONNAIS) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Stade Toulousain / RC Toulonnais du 30 décembre 2017 (J14 TOP 14), la Commission de discipline et des règlements a décidé **qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire** à l'encontre de M. Fabien GALTHIE.

La Commission de discipline et des règlements a en outre décidé qu'il n'y avait pas lieu de sanctionner **le RC Toulonnais**.

Nicolas GARRAULT (STADE MONTOIS RUGBY) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres US Montalbanaise / Stade Montois Rugby du 22 septembre 2017, comptant pour la 6^{ème} journée de PRO D2, Stade Montois Rugby / RC Massy Essonne du 22 décembre 2017, comptant pour la 17^{ème} journée de PRO D2, RC Narbonne Méditerranée / Stade Montois Rugby du 5 janvier 2018, comptant pour la 18^{ème} journée de PRO D2, Monsieur Nicolas GARRAULT est suspendu une semaine pour «*Cumul de trois cartons jaunes*». Cette suspension prend effet à compter du 10 janvier 2018. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Nicolas GARRAULT du Stade Montois Rugby, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 12 janvier 2018 inclus.

M. Nicolas GARRAULT sera donc requalifié à compter du 13 janvier 2018.

LIGUE NATIONALE DE RUGBY

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

Tél : +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr - www.lnr.fr

